



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/801

Approbation d'une convention de prêt de la voiture Lancia Astura Carrosserie Pininfarina (1938) entre la Ville de Lyon / Musée Henri Malartre et la société d'économie mixte Avignon Tourisme, à l'occasion du Salon Avignon Motor Festival, du 20 au 22 mars 2015

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. KEPENEKIAN Georges

**SEANCE DU 19 JANVIER 2015**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 JANVIER 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 JANVIER 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 22 JANVIER 2015

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** :

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2015/801 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PRET DE LA VOITURE LANCIA ASTURA CARROSSERIE PININFARINA (1938) ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE HENRI MALARTRE ET LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE AVIGNON TOURISME, A L'OCCASION DU SALON AVIGNON MOTOR FESTIVAL, DU 20 AU 22 MARS 2015 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 janvier 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La collection d'automobiles du Musée Henri Malartre recèle de nombreuses raretés, dont une prestigieuse Lancia Astura V8 de 1938 carrossée en cabriolet profilé par Pininfarina.

C'est ce qui a incité la société d'économie mixte Avignon Tourisme à solliciter le prêt de cette voiture pour figurer dans l'exposition rétrospective qu'elle consacrera aux grandes marques européennes dans le cadre de la treizième édition de son Salon Avignon Motor Festival, du 20 au 22 mars 2015, en compagnie d'autres véhicules appartenant à d'autres musées français et étrangers ou à des collectionneurs privés.

La présence de la voiture du Musée Henri Malartre sur cette exposition d'envergure internationale contribuera à la valorisation de l'image du musée et de la Ville de Lyon dans le monde des collectionneurs européens de véhicules d'exception, ainsi qu'auprès du public de ce Salon.

Le musée de l'automobile pourra ainsi attirer de nouveaux publics et communiquer sur les manifestations inscrites à son programme d'activités pour 2015.

Il vous est proposé d'accorder le prêt de la voiture Lancia Astura Carrosserie Pininfarina (1938) du Musée Henri Malartre à la société d'économie mixte Avignon Tourisme pour sa manifestation Avignon Motor Festival, du 20 au 22 mars 2015.

Une convention de prêt définissant les droits et obligations respectifs des parties est jointe au rapport.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

**DELIBERE**

1. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée Henri Malartre et la société d'économie mixte Avignon Tourisme pour le prêt de la voiture Lancia Astura Carrosserie Pininfarina à l'occasion de l'Avignon Motor Festival qui se déroulera du 20 au 22 mars 2015, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN